

CDG, le 3 février 2023

M. Augustin DE ROMANET

Président Directeur Général Siège social du Groupe ADP Zone Roissypole Aéroport Paris – Charles de Gaulle

Réf. : 23/CGT ADP/08 Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président Directeur Général,

En application des articles L. 2512-1 et suivants du Code de Travail, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève concernant le personnel d'Aéroports de Paris en horaire continu et semi-continu pour le samedi 11 février 2023 à partir de 04h00 jusqu'au dimanche 12 février 2023 à 07h00.

Les revendications sont les suivantes :

- 1) Retrait du projet de réforme des retraites,
- 2) Retour au départ en retraite à 60 ans à taux plein pour toutes et tous,
- 3) Pension de retraite minimale de 2000 €,
- 4) Meilleure reconnaissance de toutes les formes de pénibilité au travail,
- 5) Départ anticipé pour les personnels en horaires décalés,
- 6) Mise en œuvre de la réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Daniel BERTONE

Secrétaire Général

Copies: DRHR

Inspection du Travail Organisations Syndicales